

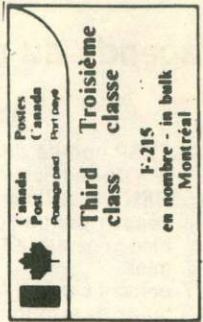
service de l'information (514) 286-2155, 1601 de Lorimier, Montréal H2K 4M5



nouvelles csn

numéro 106

semaine du 3 au 9 mars 1981



NOUVELLES CSN SE TRANSFORME

— Après plus de 100 numéros et pour appuyer la campagne de financement de 6 millions lancée par la CSN pour renflouer le FDP, **nouvelles csn** va bientôt se transformer, grossir et vous apporter encore plus d'informations. Le travail est en cours et vous ne perdez rien pour attendre les résultats.

PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE AUX ACTIVITÉS DU 8 MARS À TRAVERS LE QUÉBEC; PRÈS DE 10 000 PERSONNES À LA MANIFESTATION DE MONTRÉAL

VICTOIRE SYNDICALE CONTRE UNE FERMETURE D'USINE

— Les salariés de Gaubel Métal, de Saint-Hyacinthe, dont la fermeture de l'usine avait été annoncée en novembre dernier, viennent de signer une convention collective avantageuse, où la totalité de leurs demandes sont acceptées, et sont revenus au travail. L'employeur avait tenté d'utiliser la fermeture pour démoraliser les syndiqués.

□ □ □

LOCK-OUT DANS QUATRE RESTAURANTS DE PLACE DU ROYAUME

— Les employé-e-s de quatre restaurants Le Quick et Pick Nic, situés au centre commercial Place du Royaume, à Chicoutimi, sont en lock-out depuis le 5 mars. Ces 33 employé-e-s tentent de négocier une première convention collective. Ces restaurants appartiennent à la famille Steinberg par le biais de leur filiale Multi-restaurant.

□ □ □

LES ENSEIGNANTS DE L'INSTITUT TEC-CART EN GRÈVE

— Les 20 enseignants du collège privé Teccart tentent présentement de négocier une première convention collective, dans le but d'en arriver à la parité avec les enseignants et les enseignantes du secteur public. Teccart est subventionné à 80 % par le gouvernement québécois.

□ □ □

6 000 000 \$ d'ici 6 mois

La CSN se lance dans une vaste campagne de financement pour renflouer la caisse du FDP.

Réunis en conseil confédéral, l'instance suprême de décision entre les congrès, les délégués ont approuvé une campagne de financement par laquelle la CSN ira chercher les 6 000 000 \$ qui manquent dans la caisse du fonds de défense professionnelle, conséquence du grand nombre de grèves, lock-out ou fermetures qui ont touché la centrale et ses syndicats depuis un an. En effet, alors que le FDP est conçu pour un nombre de 2500 grévistes, la CSN a connu une moyenne de plus de 4500 grévistes depuis un an, atteignant parfois des pointes de 7000. La crise est dure pour tous et toutes, elle l'est également pour les organisations des travailleurs, plus particulièrement pour celles qui se battent, comme la CSN.

L'objectif de 6 000 000 \$ représente un montant de 35 \$ par membre, de $\frac{3}{4}$ d'heure par mois, de 0,04 \$ de l'heure pendant cette période de 6 mois.

6 000 000 \$: un gros montant, certes, mais un montant que les travailleurs et les travailleuses doivent payer pour garder leur organisation efficace et vivante.

L'agenda du mouvement

mars

- 2-3 **FESP** comité de coordination, salle 2-A de l'édifice de la CSN, 9 h 30.
- 3-6 **CSN** conseil confédéral, à Québec.
- 4 **conseil central de Montréal** assemblée générale, à 19 h, au 1601, de Lorimier.
- 7 **conseil central de Montréal** manifestation de la journée internationale des femmes.
- 8 **condition féminine** journée internationale des femmes. Activités variées dans les régions.
- 13-15 **SECSN** assemblée générale à Québec.
- 14 **soirée de solidarité** en appui aux forestiers, à 20 h, au gymnase du cégep du Vieux-Montréal, rue Ontario.
- 17 **service confédéral des grèves** réunion de service à Montréal, au 1601.
- 19-21 **Fédération des syndicats des mines et de la métallurgie** bureau fédéral à Québec.
- 19-21 **Sherbrooke**. Congrès d'orientation à l'hôtel Le Baron.
- 21 **colloque de l'ACEF**, à l'UQAM, à 10 h.
- 21 **lutte des forestiers** spectacle de solidarité au cégep du Vieux-Montréal.
- 26-28 **FNSBB** congrès de la fédération à Montréal.
- 26-29 **FNEQ** conseil fédéral à Québec.
- 31 **comité de coordination général des négociations** réunion du comité de liaison, à Montréal, au 1601.

avril

- 1-3 **session de formation** sur le droit au travail, le développement et les luttes syndicales. À Montréal. Pour les régions non-représentées à Québec en décembre.
- 21-25 **Saguenay Lac St-Jean**, congrès régulier à l'Université du Québec à Chicoutimi.

□ □ □

17-19 mars :

COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LE DROIT DE GRÈVE

— Cette commission parlementaire était d'abord prévue pour fin-février. N'oublions pas que des activités sont prévues dans le cadre de cette commission parlementaire :

- le 17 : actions locales (piquetages d'information sur les lieux de travail.
- le 18 : manifestations nationales, l'une à Québec, l'autre à Montréal.

RAPPORT DES MÉDIATEURS À LA REYNOLDS DU CAP — Les deux médiateurs du ministère du Travail ont déposé leur rapport final de médiation. Selon eux, convention collective et protocole de retour au travail doivent être acceptés ou refusés en bloc. À suivre.

• **170 Métallos (FTQ) de la Reynolds** étaient en grève à **Sainte-Thérèse** depuis presque aussi longtemps que ceux du Cap. Or ils viennent d'en venir à une entente avec leur employeur, entente qui leurs garantit des augmentations monétaires moyennes de 60 %.

Montréal, le 3 mars 1981 — **LE 21 MARS, SPECTACLE D'APPUI AUX TRAVAILLEURS FORESTIERS : LA VEILLÉE DE LA GRANDE CORVÉE** — « *Le principe d'une corvée sous-entend que chacun s'implique à sa façon, selon ses possibilités, dans une entreprise collective de solidarité. La Grande Corvée d'appui aux travailleurs forestiers, lancée par la CSN, est un exemple de ce qu'est justement une corvée, puisqu'elle a été l'occasion pour un nombre impressionnant de Québécois et de Québécoises de manifester une solidarité exemplaire pour un groupe de travailleurs, les travailleurs forestiers, qui ont été particulièrement exploités tout au long de notre histoire* », a déclaré, en conférence de presse, le chanteur Paul Piché.

« *Aujourd'hui, je m'implique directement dans la Grande Corvée en annonçant qu'avec plusieurs autres artistes, Gilles Vigneault, Yvon Deschamps, Alain Lamontagne, Claude Gauthier, le groupe Charivari, nous organisons une veillée de la Grande Corvée.* »

Ce spectacle, qui se terminera par une soirée dansante, aura lieu le 21 mars au Centre sportif du cégep du Vieux-Montréal, à compter de huit heures.

« *C'est comme artistes que nous nous impliquons, mais c'est comme individus aussi, que nous voulons témoigner notre solidarité envers des travailleurs qui sont victimes de compagnies qui ont exploité nos ressources naturelles de façon éhontée depuis des décennies... Ça fait huit mois que 2500 travailleurs forestiers luttent pour la disparition du travail à forfait, système qui est dégradant et qui, à cause des cadences accélérées de travail, a fait de la forêt le secteur où le nombre d'accidents et de mortalité est le plus élevé au Québec.* »

Le spectacle aura lieu au centre sportif du cégep du Vieux-Montréal samedi,

le 21 mars, à 20 heures

coût des billets : 5 \$

les billets sont disponibles dans les conseils centraux, plus particulièrement celui de Montréal. Achetez les vôtres rapidement.

Il y aura une garderie pour le spectacle. En avertir la direction de La Grande Corvée si vous voulez l'utiliser.

• **Les forestiers de La Tuque ont de nouveau manifesté**, le 5 mars dernier, devant le bureaux de la CIP à La Tuque. En grève depuis le 1er juillet, les forestiers voulaient démontrer la mauvaise foi d'un employeur qui refuse systématiquement de négocier. Il y avait sur les lieux de nombreux policiers, tant privés que de la Sûreté du Québec.

• **Les travailleurs forestiers continuent leurs démarches auprès de la Commission de l'assurance-chômage** afin de faire reconnaître leur droit de toucher des prestations. Les travailleurs déplorent surtout le fait que la CAC ne demande que l'avis des patrons pour fixer les conditions d'éligibilité aux prestations, ne consultant jamais les travailleurs. Pourtant ces derniers ont prouvé hors de tout doute que dans des circonstances de températures plus clémentes que cette année, la CIP avait, l'an dernier, fermé ses chantiers.

Thetford-Mines, le 6 mars 1981 — RÈGLEMENT ET RETOUR AU TRAVAIL CHEZ FOURNIER STEEL WORKS

— *C'est mardi dernier, le 3 mars, après 54 semaines de lock-out, que les deux parties ont signé la convention collective ainsi que le protocole de retour au travail. On se souvient qu'il y avait eu une première entente le 2 février dernier, entente sur laquelle le propriétaire Fournier avait tenté de tricher dès le lendemain lors de la rencontre de signature. Il refusait alors, de plus, toute demande syndicale sur le protocole de retour au travail. Les négociations ont repris devant un médiateur provincial et une nouvelle entente est intervenue vers la fin du mois de février. Cette entente, signée le 3 mars, prévoit le retour au travail pour le 9 mars.*

Montréal, le 4 mars 1981 — **LA CSN REFUSE DE PARTICIPER AU SOMMET ÉCONOMIQUE DE MONTRÉAL** — La Confédération des syndicats nationaux ne participera pas au sommet économique sur l'avenir du Grand Montréal. En effet, le Conseil central de Montréal (CSN) et la CSN maintiennent les pré-requis posés lors de la clôture du sommet économique de Montebello, comme préalable à toute participation à des sommets ou mini-sommets.

La CSN avait exigé l'indexation du salaire minimum au coût de la vie, le retrait des opérations de surveillance et d'infiltration policière dans les syndicats et des mesures concrètes qui auraient été apportées sur les principales revendications mises de l'avant par la centrale, (caisse de stabilisation de l'emploi, accès à la syndicalisation, etc.). Or, le gouvernement n'a pas donné suite aux principales revendications de la CSN exprimées lors de ce sommet. De plus, la CSN et le Conseil central de Montréal refusent de participer à un sommet dont l'ordre du jour ne tient pas compte des principaux problèmes vécus par les travailleurs : emploi, transport, pollution, etc.

Le sommet économique sur l'avenir du Grand Montréal constitue à toute fin pratique une opération pré-électorale et la CSN et le Conseil central refusent de donner leur aval à un tel sommet dans les circonstances actuelles.

* * *

Québec, le 3 mars 1981 — **LE CONFLIT DE RADIO-CANADA : NORBERT RODRIGUE FUSTIGE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL** — Le président de la CSN a demandé aux délégués au Conseil confédéral de la centrale de faire connaître aux autorités fédérales leur désapprobation devant le silence auquel est réduit le réseau français d'information de Radio-Canada.

« On pouvait se douter au début que la mauvaise foi manifestée par Radio-Canada dans ses négociations avec ses journalistes pouvait être d'origine politique. Aujourd'hui, après plus de 4 mois de grève, ce ne sont plus des doutes mais des certitudes que nous avons », de déclarer Norbert Rodrigue devant les 175 délégués de toutes les régions et de toutes les fédérations de la CSN, en Conseil confédéral, à Québec. « Une information qui ne circule pas, ou qui circule moins, favorise toujours ceux pour qui la transparence n'est pas nécessairement une vertu à cultiver, ceux pour qui l'accomplissement des grands desseins personnels passe avant la confrontation des idées », a conclu le président de la CSN

* * *

Montréal, le 3 mars 1981 — **LA CSN DÉNONCE L'INTERVENTION INACCEPTABLE DU MINISTRE MAROIS AUPRÈS DE RADIO-QUÉBEC** — La CSN trouve inadmissible le geste posé par le ministre Pierre Marois à l'encontre de Michel Chartrand, dans le cadre de l'émission *Les lundis de Pierre Nadeau*, qui devait porter sur la santé-sécurité au travail. Jeudi dernier, les recherchistes de l'émission *Les lundis de Pierre Nadeau* demandaient à la CSN de déléguer un porte-parole sur le panel de l'émission. Le choix de la CSN devait cependant être refusé par Pierre Marois, qui mettait en cause sa présence à l'émission si Michel Chartrand était sur le panel. Face au veto imposé par le ministre sur le choix des invités devant participer au panel de cette émission, Radio-Québec a décidé de changer le sujet prévu. La CSN approuve la décision de Radio-Québec qui n'a pas cédé au chantage du ministre Marois mais condamne cependant le geste du ministre qui a tenté d'imposer une forme de censure politique.

CALENDRIER DES SESSIONS DE FORMATION DES SALARIÉ(E)S CSN — HIVER-PRINTEMPS 1981

Organisation Phase II
semaine du 9 mars 1981
à Pierrefond
Réflexion
semaine du 23 mars 1981
à St-Donat
Arbitrage
semaine du 6 avril 1981
à Lévis
Organisation
semaine du 4 mai 1981
à Lévis
Négociation
semaine du 18 mai 1981
à Lévis
Direction de grève
semaine du 1er juin 1981
Réflexion
semaine du 15 juin 1981
à Lévis

MANDAT DE GRÈVE À LA VILLE DE PINCOURT — Les employé-e-s municipaux de Pincourt ont donné mandat de grève à leur exécutif syndical. Après sept rencontres de négociation, la ville n'a fait aucune proposition valable sur les points revendiqués par les syndiqué-e-s CSN (vacances, maternité, sécurité-santé, statut, salaires et indexation).

□ □ □

LES ARTICLES NON EN VIGUEUR DANS LA LOI 17 —

L'article 52 concernant l'obligation de l'employeur de maintenir des registres contenant les caractéristiques des postes de travail et l'identification des contaminants et matières dangereuses qui se trouvent dans son entreprise ainsi que l'obligation de l'employeur de mettre ces registres à la disposition des travailleurs.

Les articles 58 à 61, sur l'obligation de l'employeur de mettre en application un programme de prévention propre à l'établissement.

Les articles 68 à 86, c'est-à-dire tout le chapitre IV qui traite des fameux comités paritaires de santé et de sécurité.

Les articles 87 à 97, tout le chapitre V concernant le représentant à la prévention.

Les articles 110 à 126 qui traitent des programmes de santé, de l'allocation d'un budget aux centres hospitaliers, etc.

AIDE À L'ORGANISATION AU SHERATON MONT-ROYAL — Une campagne d'organisation syndicale s'amorce à l'hôtel Sheraton Mont-Royal. Pour mener à bien cette campagne, l'appui de tous les organismes de la CSN est important. Une façon de nous aider est de nous signaler le plus tôt possible si vous avez des réunions prévues au cours des mois de mars et avril 1981 à l'hôtel Sheraton Mont-Royal.

En plus, si vous avez des locations de salles à effectuer, n'hésitez pas à utiliser les locaux du Sheraton Mont-Royal.

Montréal, le 6 mars 1981 — **RÈGLEMENT À LA BUANDERIE CENTRALE DE MONTRÉAL APRÈS TROIS MOIS DE GRÈVE** — Les travailleurs et travailleuses de la Buanderie centrale de Montréal sont retournés au travail jeudi dernier après trois mois de grève. L'assemblée générale du syndicat CSN a ratifié à l'unanimité la recommandation de son comité de négociation. Selon le président, Léopold Ouellet, le syndicat a obtenu entière satisfaction sur tous les points en litige : reconnaissance d'un comité syndical de sécurité-santé ayant droit d'enquête en tout temps, ouverture de 85 postes réguliers pour les employé(e)s à temps partiel, obtention de 6 congés fériés fixes. De plus, le syndicat a obtenu l'annulation de 220 avis disciplinaires donnés par l'employeur suite à des refus d'exécuter des tâches jugées dangereuses par les travailleurs. Rappelons que ces derniers temps, les travailleurs et travailleuses avaient accentué leurs moyens de pression auprès du ministère des Affaires sociales, occupant à plusieurs reprises le bureau du ministre Lazure.

Valleyfield, le 6 mars 1981 — **LES TROIS MORTS DE PCV : L'ENQUÊTE DU CORONER DÉVOILE DES FAITS TROUBLANTS** — À la deuxième journée d'audience de l'enquête du coroner Cyrille Delage sur la mort de trois ouvriers de CPCV survenue à la suite de l'incendie du 26 août 1980, nous avons appris que le service d'inspection du ministère du Travail du Québec avait recommandé des poursuites contre la Corporation des produits chimiques de Valleyfield et contre le contremaître général Gérard Léger pour infraction à la loi des établissements industriels et commerciaux.

En ce qui concerne le service d'inspection fédéral, malgré la reconnaissance que les conditions nécessaires au respect de la sécurité dans la production d'explosifs n'avaient pas toutes été suivies, il n'y aura aucune poursuite contre la Corporation des produits chimiques de Valleyfield, sous prétexte que le niveau provincial s'occupait déjà de cette question.

Mais non seulement n'y aura-t-il aucune poursuite de la part du fédéral, malgré les manquements aux règles élémentaires de sécurité qui ont mené à la mort des trois ouvriers, l'inspecteur Saulnier a affirmé que son service n'avait encore aucun projet de signaler des infractions à la loi et aux règlements sur les explosifs. Le syndicat a aussi demandé au coroner que de nouveaux témoins soient entendus.

* * *

Thetford-Mines, le 3 mars 1981 — **APRÈS TROIS ANS ET DEMI, RETOUR AU TRAVAIL À L'IMPRIMERIE DESMARAIS** — Six employés d'une imprimerie de Thetford-Mines, l'imprimerie Desmarais, congédiés définitivement le 30 septembre 1977, viennent de récupérer leur travail après une lutte qui a duré plus de trois ans et demi. Prétextant une fermeture, l'employeur avait, en 1977, congédié ses employés syndiqués pour ensuite vendre son imprimerie sans la convention collective. Les employés congédiés avaient alors porté plainte devant le ministère du Travail du Québec, pour le respect du code du travail et de la convention collective. Le tribunal du travail vient de rendre sa décision, trois ans plus tard. Les employés ont donc rencontré le nouvel employeur, l'imprimerie Roy et Liberté, et négocié une nouvelle convention collective : trois employés sont rappelés immédiatement et les trois autres sont sur la liste de rappel pour la durée de la nouvelle convention.

* * *

SOS VAL SÉJOUR — Les employé-e-s du centre d'accueil Val Séjour, dans la région de Valleyfield, sont en grève depuis le 11 février dernier et ont un urgent besoin d'aide financière. Le conflit porte principalement sur le respect des horaires de fin de semaine. Les contacter à (514) 371-9622.

LES POURSUITES À SAINT-CHARLES-BORROMÉE — Le président de la CSN, Norbert Rodrigue, a informé, le 6 mars, les 175 délégués au Conseil confédéral de la centrale de l'évolution de la situation en rapport avec les poursuites intentées à l'hôpital Saint-Charles-Borromée. Norbert Rodrigue a confirmé que le Bureau confédéral, qui a juridiction en ces matières, avait endossé lundi dernier un projet de règlement soumis par le service juridique de la centrale. Il a d'autre part expliqué aux délégués que la question entière demeurait encore en suspens. Cette partie des délibérations du Conseil confédéral s'est déroulée à huis-clos.

□ □ □

VOTE DE GRÈVE À CHANDLER — Le syndicat des employés municipaux de la ville de Chandler (CSN), en Gaspésie, a décidé, lors de son assemblée générale tenue le 2 mars 1981, de recourir à la grève générale illimitée à compter du 12 mars à moins qu'il y ait un changement marqué lors des séances de négociation qui auront lieu à compter du 10 mars 1981.

LA CSN ET LA CEQ DEVANT LA RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN — La Confédération des syndicats nationaux (CSN) et la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) ont fait connaître leur mémoire commune sur la réforme du mode de scrutin. À la veille du déclenchement d'élections générales au Québec, Norbert Rodrigue, président de la CSN, et Alice Tremblay, vice-présidente de la CEQ, se sont fait les porte-parole des deux centrales syndicales pour informer le public des agissements du gouvernement du Québec à l'égard d'une réforme promise qui, vraisemblablement, ne sera jamais complétée.

NOUVELLES PARUTIONS —

- La CEQ vient de lancer son hebdomadaire, **NOUVELLES CEQ**. Pratiquement du même format que **nouvelles csn**, cet hebdo est de huit pages. Il est très beau et très intéressant.
- Trois nouveaux **dossiers CSN** viennent d'être publiés : le **colloque des mineurs** (numéro 7), le **déménagement de BFG Admiral** (numéro 8) et la **fermeture de Bobois à Marsoul** (numéro 9).
- Un petit journal d'information sur le renouvellement des baux de location. Publié par le service d'action politique de la CSN et le Conseil central de Montréal, il est disponible à ces deux endroits (286-2185 et 286-2008).